

Conditions de location pour le bateau YCSM

- 1- Le locataire doit être âgé de 18 ans minimum et présenter une pièce d'identité valide.
- 2- Une caution sera exigée avant la prise en charge du bateau, restituée à la fin de la location si aucun dommage n'est constaté : 1000 €
- 3- Le bateau doit être rendu dans l'état initial, propre et sans dommage.
- 4- La navigation est autorisée uniquement sur les zones définies au contrat et dans le respect des réglementations en vigueur.
- 5- Le locataire est responsable de tous les passagers à bord (8 au maximum) et doit veiller au respect des consignes de sécurité.
- 6- L'assurance couvre les dommages matériels, mais une franchise peut s'appliquer en cas de sinistre.
- 7- Les animaux sont admis à bord.
- 8- Le carburant utilisé pendant la location est à la charge du locataire. Le réservoir est plein au départ, revient plein au retour.
- 9- En cas de retard lors de la restitution du bateau, des frais supplémentaires pourront être facturés.
- 10- L'annulation de la réservation doit être signalée au moins 48 heures à l'avance pour un remboursement partiel (-20 %) et remboursement total si conditions météo marines DEFAVORABLES

SIGNATURE LOCATAIRE

Saint Martin de Ré, le.....

« Lu et approuvé »

SIGNATURE YCSM - Le Président